

FREENESS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000.00 euros

Siège social : 22, ZAC des COGNETS SUD - ROND DESFLORINS
LOTISSEMENT LES AMANDIERS 13800 ISTRES
RCS 528 915 465 00017 SALON DE PROVENCE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le vingt six décembre
A 10 heures,

Les associés de la société FREENESS société à responsabilité limitée au capital de 10.000€ se sont réunis au siège social de la société, en Assemblée Générale Extraordinaire, convocation faite par la cogérance,

Sont présents :

- **Monsieur Michel BROUSSARD**, propriétaire de 5.000 parts sociales
- **Monsieur Franck MARTINEZ**, propriétaire de 5.000 parts sociales

Total des parts composant le capital social 10 000 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck MARTINEZ, sa qualité de cogérant.

Il est constaté que les associés présents détiennent 10 000 parts sur 10 000 représentant l'unanimité des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité les décisions tendant à modifier les statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

1. Les lettres de convocation remises en mains propres,
2. La feuille de présence de l'assemblée, à laquelle sont annexés les pouvoirs, des associés représentés par des mandataires,
3. Le texte de résolution.

MB FM

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Report d'une année la clôture du premier exercice social sans modification de sa date de clôture,
- Modification de l'article 6 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour.

Première résolution.

L'assemblée générale des associés constatant que la clôture du premier exercice social de la société est prévue le 31 décembre 2011 et que la société a été immatriculée le 10 décembre 2010, décide de reporter d'une année la date de clôture du premier exercice avec modification de sa date telle que prévue dans les statuts, soit le 30 juin.

En conséquence, le premier exercice social de la société sera d'une durée exceptionnelle de dix-huit mois, la date de clôture est donc fixée au 30 juin 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution.

Compte tenu de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés décide de modifier les deux premières lignes de l'article 6. – Exercice social des statuts de la Société FREENESS

« ARTICLE 6 – Exercice social

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année

Par exception, le premier exercice commencera à compter de l'immatriculation et se terminera le 30/06/2012. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution.

Tous pouvoirs sont donnés aux cogérants pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi et les textes réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les associés.

Signatures

Pour la société FREENESS,

Monsieur Michel BROUSSARD
Cogérant



Monsieur Franck MARTINEZ
Cogérant

